



Parking entreprise payant et pose non remunerere

Par **PINOQUET**, le **22/10/2010** à **15:23**

Bonjour,

JE TRAVAIL DE NUIT DANS UNE CLINIQUE DEPUIS TROIS ANS ET DANS QUELQUE JOURS LE PARKING VA ETRE PAYANT : 18 EUROS POUR 12HEURES DE TRAVAIL SOIT EN MOYENNE POUR CHAQUE EMPLOYE 216 EUROS PAR MOIS QUELS RECOURS A T ON ? EST CE LEGAL.

AUTRE QUESTION POSE DE 20 MIN LA NUIT NON RENUMERE ALORS QUE NOUS NE POUVONS NI QUITTER LE SERVICE NI VAQUE A NOS OCCUPATIONS PERSONNELLES EST CE LEGAL

MERCI DE ME REPONDRE RAPIDEMENT CAR LA J AI L'IMPRESSON QUE C MOI QUI PAYE MON PATRON POUR VENIR TRAVAILLER